

Neuchâtel, le 29 mars 2021

## L'initiative pour la parité sur les listes électorales est lancée !

**Des siècles de sous-représentation féminine au Parlement, ça suffit ! Il est temps d'agir, et d'agir fort. C'est avec enthousiasme et détermination que le Parti socialiste neuchâtelois lance avec Solidarités Neuchâtel une initiative pour la parité sur les listes électorales qui entrerait en vigueur dès 2025.**

Afin de permettre à notre société de progresser sur les nombreuses questions liées à l'égalité, qu'il s'agisse des salaires, du congé parental ou encore des perspectives professionnelles, une représentation égalitaire des genres au Parlement est désormais indispensable. Les élections communales d'automne dernier et les listes pour les élections cantonales à venir l'ont encore prouvé : les femmes sont nettement sous-représentées sur l'échiquier politique et la bonne volonté, même si elle était partagée, ne suffit pas ! Convaincus qu'atteindre un parlementaire égalitaire et représentatif du peuple ne peut se faire sans un encouragement légal, le PSN et Solidarités lancent une initiative prévoyant une proportion au moins paritaire de femmes sur les listes électorales et récolteront suffisamment de signatures pour que le peuple neuchâtelois, lui-même composé d'au moins 50% de femmes, puisse se prononcer sur cette question.

A la suite du malheureux débat de juin 2020 au Grand Conseil, où la modification de la loi n'avait finalement de paritaire que le nom, le PSN et Solidarités concrétisent la possibilité de compter, durant 3 législatures, au moins autant de femmes que d'hommes sur les listes électorales, après une première législature avec au moins 40% de femmes sur les listes. Ce projet de loi prévoit que la proportion de femmes sur les listes augmente par paliers et soit limitée dans le temps, de manière à respecter le cadre juridique. Au terme des quatre législatures concernées, un bilan de la situation permettra d'adapter la mesure si le but de parité n'est pas atteint. Désormais, c'est aux Neuchâteloises et aux Neuchâtelois d'user de leurs droits politiques pour poursuivre le long chemin vers une parité de fait en politique.

Intervention de Florence Nater :

**Une nouvelle mobilisation sur le thème de l'égalité, pourquoi me direz-vous ?**

Tout simplement parce que les faits sont clairs. Aujourd'hui les femmes constituent 50 % de la population de notre pays. Alors qu'elles ne sont représentées qu'à raison de 30 %, quand tout va bien, dans les législatifs et cela aux différents échelons de notre organisation politique. Dit autrement, aujourd'hui en 2021, ce sont encore et toujours une majorité d'hommes qui prennent des décisions qui impactent une population composée à 50 % de femmes. C'est injuste, c'est inégal et cela doit changer.

D'aucuns rétorqueront que cela aurait pu changer en juin dernier lors d'un débat au Grand Conseil qui visait justement une modification des droits politiques pour favoriser une meilleure représentation des femmes en politique. C'est vrai. Et pourtant nous sommes là aujourd'hui pour présenter notre initiative. Parce que l'égalité et la parité ne se marchandent pas. Parce qu'une politique de quota doit servir à corriger des inégalités effectives ; pas à prévenir d'éventuelles nouvelles inégalités.

Permettez-moi de rappeler brièvement le contexte de ce débat au Grand Conseil.

En mars 2017, le groupe socialiste avait déposé un postulat visant l'étude d'une modification de notre loi sur les droits politiques dans le but d'obtenir une parité parfaitement exacte, de résultat, par l'élection de 50 hommes et 50 femmes au Grand Conseil. Une proposition qui, à l'issue de longs travaux en commission, s'est vue refusée lors du vote d'entrée en matière ... refusée avec l'aide de quelques voix à notre gauche. Immédiatement après ce débat, la commission législative du Grand Conseil a été saisie d'un projet de loi, déposé par les députés POP, visant l'introduction d'un quota d'hommes et de femmes sur les listes électorales, dès l'élection 2021. La commission législative du Grand Conseil a traité et analysé ce projet pendant plus d'un, avec à l'appui plusieurs avis juridiques, un an de travaux pour aboutir à un compromis, un compromis ciblant clairement l'augmentation voulue de la représentation des femmes en politique en visant je cite « au moins 30 % de femmes sur les listes électorales en 2021, 40 % en 2025 et 50 % en 2029 et 2033 ». Un compromis que le groupe socialiste soutenait, non sans pour certaines et certains le goût de quelque chose de pas assez ambitieux. Mais un compromis juridiquement tenable et qui permet d'aller vers l'objectif.

Ce compromis a volé en éclats lors du débat en plénum, notamment par l'arrivée d'un nouvel amendement du POP, un amendement – accepté par une majorité du Grand Conseil - réintroduisant la notion de quota d'hommes dès 2021 (comme si la représentation des hommes en politique était aujourd'hui un problème) et introduisant durablement dans la loi une notion de parité à 45 % d'hommes et de femmes laissant flotter un 10 % dédié potentiellement aux personnes non binaires. Une intention louable dans sa finalité mais une intention rigoureusement inadaptée aujourd'hui dans le débat en question puisque les listes électorales sont intrinsèquement liées aux genres reconnus par l'Etat civil.

Je l'ai dit en introduction ; l'égalité et la parité ne se marchandent pas. C'est pourquoi le groupe socialiste a refusé la dernière version amendée du projet. Et que nous voulons que la population neuchâteloise, composée à plus de 50 % de femmes puisse participer à ce débat.

Intervention de Solenn Ochsner :

### **Il est nécessaire de corriger la situation actuelle**

Pour solidaritésS, il est nécessaire de corriger la situation actuelle ainsi que de rattraper notre retard dans la représentativité des femmes en politique. Pour nous, c'est une évidence de soutenir cette initiative car la situation n'est plus acceptable !

Les femmes représentent, toutes générations et origines confondues, un peu plus de la moitié de la population et pourtant elles ne représentent que 33% des sièges au Grand Conseil. Cela démontre qu'il y a un véritable problème dans le processus de recrutement des militantes dans les partis ou plutôt dans certains partis. C'est pourquoi solidaritésS soutiendra cette initiative et récoltera des signatures.

J'entends déjà les voix de nos détracteurs nous invectiver de mettre des « femmes alibis » sur nos listes. Pour faire moi-même de la politique et avoir grandi avec un beau-père qui s'est beaucoup investi dans la politique, trouver des candidates et des candidats prêt-e-s à investir de leur temps et de leur énergie dans ce domaine n'est jamais chose facile. Il n'y a pas plus de « femmes alibis » que d'« hommes alibis », bien au contraire. J'aimerais juste rappeler que la politique c'est quelque chose qui s'apprend et les partis politiques doivent aussi assumer ce rôle de formateur. Mettre des personnes sur les listes qui n'ont peut-être pas vingt ans de politique derrière elles ne font pas d'elles des alibis. Au contraire, cela permet de donner la parole aux plus jeunes, aux femmes et de s'ouvrir à de nouvelles idées.

Nous tenons tout de même à rappeler que nous regrettons qu'il faille passer par une solution aussi minimaliste et lente et que les avis de droit demandés par la commission législative nous obligent d'avoir un projet par paliers progressifs. Rappelons que la parité sur les listes ne veut pas dire parité au Grand Conseil, être sur une liste électorale ne signifie pas être élue ! Et n'oublions pas que ce projet ne touche ni les exécutifs ni les communes.

Mais c'est un premier pas nécessaire si l'on veut atteindre l'objectif du 50-50 au moins au Grand Conseil !

Intervention de Pauline Schneider :

### **Une démarche au caractère progressif**

Comme cela a déjà pu être dit, cette initiative propose effectivement que le % de femmes soit inscrit dans la loi, et s'applique lors des prochaines votations. Pour rappel donc, pour l'élection générale du Grand Conseil, chaque liste sera composée d'au moins 40% de femmes en 2025 et d'au moins 50% de femmes en 2029, 2033 et 2037.

Évidemment, en tant que personne de gauche, et en tant que jeune femme, j'aimerais vraiment pouvoir claquer des doigts et que la parité et l'égalité soient des valeurs déjà appliquées partout, mais malheureusement on sait que ce n'est pas si simple.

La solution qui est donc proposée ici par cette initiative, c'est d'avancer par paliers. Enfaite, c'est simple dit comme ça, et ça prend tout son sens. Ça permet aux partis de pouvoir s'organiser, et de proposer des listes qui correspondent à ces critères. Avec ce laps de temps et cette forme progressive, tous les partis auront le temps de pouvoir aller trouver des femmes qui soient motivées, et leur faire de la place sur leurs listes.

Au final, c'est une manière de s'adapter aux changements sociaux qu'on voit, on tient vraiment compte de la situation actuelle. Je crois que c'est vraiment ce qui en fait une initiative responsable et viable, le fait d'avancer par paliers, et de laisser le temps au gens, tout en imposant des délais - de plusieurs années (c'est quand même important de le rappeler) pour respecter cela.

C'est une vraie manière de se diriger vers un monde plus égalitaire, de pousser un peu pour laisser plus de place aux femmes, jusqu'à ce qu'on ait plus besoin de loi pour cela, car tout sera devenu évident. Pour tout le monde, cette loi permet de poser les bases d'un Parlement qui soit réellement représentatif de sa population, et de pousser les partis à respecter les valeurs d'égalité.

Intervention de Grégory Jaquet :

**Augmenter la représentation des femmes c'est réduire une discrimination.**

Une d'entre elles. La plus flagrante. Une discrimination qui ne touche pas une minorité, mais une majorité d'entre nous.

Mais cela ne résout pas les autres discriminations existantes. Qui sont traitées dans d'autres causes, d'autres projets. Projets qui doivent tous être menés et défendus pour que notre parlement représente la population. C'est un fondement absolu de notre démocratie. C'est même la raison d'être d'un parlement : l'assemblée représentative de notre communauté, chargée de traiter notre vie commune.

Au moment de réduire une des discriminations donc, il faut s'assurer qu'on fait un geste juste.

Si cette loi ne résoudra pas d'un coup toutes les injustices, toutes les discriminations, si elle n'en traite qu'une et même si celle-ci est une étape essentielle, il faut absolument qu'elle ne crée pas de nouvelles discriminations.

Nous voulons éviter la fausse bonne idée. Nous voulons que cette loi ne barre pas le passage à des personnes qui aujourd'hui auraient accès aux listes électorales et, par extension, à notre parlement. Nous voulons prendre en compte les questions essentielles de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre de façon à ne pas exclure de nouvelles personnes de notre pouvoir législatif.

Ainsi, la question de la transidentité est-elle réglée dans ce projet de loi : les personnes qui ne se reconnaissent pas dans leur genre seront candidat-e-s en fonction de leur identité légale au moment de la création de la liste. Homme ou femme, selon la situation administrative actuelle. Si, à l'avenir, des autres identités administratives sont possibles, il conviendra d'aborder le sujet de leur représentation. Mais aujourd'hui, tous les humains de notre communauté sont enregistrés sous l'une des deux identités de genre admises. Toutes les personnes peuvent donc se mettre en liste. Il en va de même avec notre proposition.

Bien sûr, les partis qui veulent aller plus loin dans la lutte contre les discriminations sont encouragés à présenter dans leurs listes des personnes aux identités diverses, représentatives de la population. Cette initiative ne propose pas de représentation obligatoire dans les listes, mais elle n'empêche pas les partis qui le souhaitent de le faire.

Cela vaut pour la question de la transidentité, des origines, de l'ethnicité, des personnes en situation de handicap ou de toute autre discrimination que nous devrions toutes et tous tenter de résoudre pour un fonctionnement plus démocratique.

Nous évitons ainsi de créer une nouvelle discrimination contre les personnes LGBTIQ (violences institutionnelles, violences privées et publiques, limites relatives à l'adoption, limite d'accès à la médecine reproductive, opérations forcées, reconnaissance juridique, programme scolaire, invisibilisation, etc.) et protégeons la liberté personnelle. Pour l'ensemble de la population, l'initiative parité est un pas essentiel en direction d'une participation plus juste aux décisions qui nous touchent toutes et tous et qui décident de notre avenir.

Intervention de Corine Bolay Mercier :

**La démarche est limitée dans le temps, mais durera suffisamment  
longtemps pour changer les habitudes petit à petit**

Ainsi donc, comme cela a été dit, le projet de loi propose une progression dans le temps : au moins 40 % de femmes en 2025, puis au moins 50 % en 2029, 2033 et 2037. On adopte donc une norme qui se renforce progressivement sur douze ans et trois législatures.

Il est important de rappeler ici qu'à la base, le projet a été imaginé par la commission législative en 2020 et commençait par un minimum de 30 % de femmes en 2021. C'était une solution de compromis, donc, et au fond elle n'était satisfaisante que parce qu'il s'agissait d'un compromis. Pour nous socialistes, la parité en 2029 seulement, soit après 9 ans (huit maintenant), était un délai dur à avaler. Seul le consensus dégagé a pu convaincre certaines et certains d'entre nous d'accepter ce projet.

Comment faut-il comprendre ce compromis ? Certains partis étaient et sont proches de zéro femme sur leurs listes. Si la progression avait été trop rapide, les travaux de la commission auraient été voués à l'échec. « Chi va piano va sano » est l'idée qui a orienté la réflexion... L'action politique, trop souvent, travaille sur le temps court. Or atteindre la parité sur les listes est un objectif primordial ; l'atteindre sur le long terme vaut donc mieux et prend la priorité sur l'action politique à court terme. Cela permettra, nous l'espérons, aux femmes engagées dans les partis (surtout dans les partis de droite, en l'occurrence) de se faire entendre, de devenir des figures, des exemples pour les plus jeunes ; c'est ainsi que pourront s'enclencher des cercles vertueux.

Cela dit, une telle progression est-elle compatible avec le droit supérieur ?

Concernant le droit supérieur, la commission législative a consulté le professeur Vincent Martenet (de l'Université de Lausanne), qui a rendu un avis de droit sur la progressivité et sur le maintien d'un quota identique entre 2029 et 2033.

En se basant sur la doctrine relative à l'article 8, alinéas 2 et 3 de la Constitution fédérale ou à l'article 3, alinéa 3 de la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes, il constate que les mesures peuvent être maintenues tant que l'objectif qu'elles visent n'a pas été atteint. Donc la décision « peut se justifier » d'inscrire la progression jusqu'en 2029, puis la stabilisation en 2033 et en 2037.

Finalement, compte tenu de la sous-représentation pluridécennale des femmes au Grand Conseil, du caractère peu incisif du quota prévu (un quota de liste dans un système de listes ouvertes) et du fait que le Grand Conseil (comme le peuple, par une initiative populaire) conserve la liberté de modifier l'article 46 de la loi sur les droits politiques d'ici à 2033, la solution semble compatible avec le droit supérieur.

Enfin, mettre fin à la sous-représentation des femmes en politique et, plus concrètement, au Parlement neuchâtelois est une nécessité ; notre proposition, réaliste, cohérente, saura, nous en avons la certitude, convaincre les Neuchâteloises et les Neuchâtelois.